

**OBJET**

**MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION  
DES BATIMENTS COMMUNAUX**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le souci d'assurer durablement le parfait fonctionnement des grosses installations de climatisation des bâtiments communaux, il est nécessaire de mettre en place des contrats de maintenance, ceux actuellement en vigueur arrivant à expiration à la fin 2007.

Les prestations comprennent, notamment, le maintien en constant et parfait état de fonctionnement des installations figurant dans le tableau ci-après. S'agissant de technicité distincte, de périodicité et de mode de fonctionnement différent, il est indispensable de créer des lots différents répartis comme suit :

LOT	INTITULE
1	ANCIEN HOTEL DE VILLE
2	MEDIATHEQUE FRANCOIS MITTERAND
3	DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
4	CENTRE SOCIO CULTUREL DE JACQUES COEUR
5	BATIMENT DES ARCHIVES
6	SALLE POLYVALENTE DE LA BRETAGNE

Les prestations dues portent sur l'exécution de :

- toutes interventions de maintenance préventive,
- dépannages et réparations des appareils, quels que soient leurs natures, leurs urgences et le type de réparations.

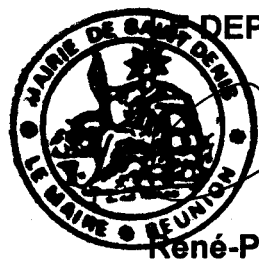
L'ensemble de ces contrats de maintenance sera conclu pour une durée maximale de 5 ans avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. L'estimation prévisionnelle des prestations de maintenance préventive est de 42 000 € TTC par an, pour l'ensemble des lots.

## RAPPORT N°07/3-36

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les services techniques (DIRECTION ÉLECTRICITÉ) ;
- d'approuver la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert conformément aux articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour l'exécution des prestations ; à passer le(s) marché (s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- de m'autoriser à signer le (les) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 DEPUTE-MAIRE  
*René-Paul VICTORIA*  
René-Paul VICTORIA

**OBJET**

**MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION  
DES BATIMENTS COMMUNAUX**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2007 sous le chapitre 23 article 2315.

Sur le RAPPORT N° 07/3-36 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de maintenance des installations de climatisation des bâtiments communaux dont les crédits sont prévus au chapitre 011 et article 6156.

**ARTICLE 2**

Approuve la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert, conformément aux articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

**DELIBERATION N°07/3-36**

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à passer le marché avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

**ARTICLE 4**

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007

**LE DEPUTE-MAIRE**



*René-Paul VICTORIA*  
**René-Paul VICTORIA**